

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XR F-6 NDT / XR F-1.5 NDT Concentré de fixateur
Révision : 30.01.2020
Date d'édition : 30.01.2020

Version (Révision) : 3.0.1 (3.0.0)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

XR F-6 NDT / XR F-1.5 NDT Concentré de fixateur

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Fixateur spécial pour les machines de développement de radiographies NDT.

Catégories de produits [PC]

PC30 - Produits photochimiques

Usages déconseillés

Néant, à l'utilisation appropriée.

Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

rochemie GmbH + Co. KG

Rue : Max-Planck-Straße 27

Code postal/Lieu : 70806 Kornwestheim

Téléphone : +49 7154 1308-0

Telefax : +49 7154 1308-40

Contact pour informations : Dürr NDT GmbH & Co KG, Höpfigheimer Straße 22, D-74321 Bietigheim-Bissingen, N° de tél.: +49 (0) 7142 993810, N° de fax.: +49 (0) 7142 99381 299, info@duerr-ndt.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

D: +49 30 30686 790 Giftnotruf Berlin / INT: +49 6132 84463 (24 h/7 d)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Bien que ce produit ne soit pas soumis à l'obligation d'identification, nous recommandons d'observer les conseils de sécurité.

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune

Procédure de classification

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P353 Rincer la peau à l'eau/se doucher.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Aucune

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XR F-6 NDT / XR F-1.5 NDT Concentré de fixateur
Révision : 30.01.2020
Date d'édition : 30.01.2020

Version (Révision) : 3.0.1 (3.0.0)

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

XR F-6 NDT / XR F-1.5 NDT Concentré de fixateur contient du thiosulfate d'ammonium, des acides organiques et des agents auxiliaires dans une solution aqueuse.

Composants dangereux

ACIDE ACÉTIQUE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475328-30 ; N°CE : 200-580-7; N°CAS : 64-19-7

Poids : < 5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO2) Poudre d'extinction Eau en aérosol Brouillard d'eau Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) n'est connu(e).

Produits de combustion dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

5.3 Conseils aux pompiers

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XR F-6 NDT / XR F-1.5 NDT Concentré de fixateur
Révision : 30.01.2020
Date d'édition : 30.01.2020

Version (Révision) : 3.0.1 (3.0.0)

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Équipes d'intervention

Protection individuelle

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Autres informations

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas stocker à des températures inférieures à 5 °C.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7

Type de valeur limite (pays d'origine) TWA (EC)

:

Valeur seuil : 10 ppm / 25 mg/m³

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XR F-6 NDT / XR F-1.5 NDT Concentré de fixateur
Révision : 30.01.2020
Date d'édition : 30.01.2020

Version (Révision) : 3.0.1 (3.0.0)

Version : 29.05.1991
Type de valeur limite (pays d'origine) : TLV/TWA (EC)
Valeur seuil : 10 ppm / 25 mg/m³
Version :
Type de valeur limite (pays d'origine) : TLV/STEL (F)
Valeur seuil : 10 ppm / 25 mg/m³
Version :

Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

DNEL/DMEL

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local) (ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)
Valeur seuil : 25 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local) (ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : Court terme (aigu)
Valeur seuil : 25 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (local) (ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)
Valeur seuil : 25 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (local) (ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : Court terme (aigu)
Valeur seuil : 25 mg/m³

PNEC

Type de valeur limite : PNEC eaux, eau douce (ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7)
Valeur seuil : 3,058 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Industriel) (ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7)
Voie d'exposition : Terre
Valeur seuil : 0,478 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC sédiment, eau douce (ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7)
Valeur seuil : 11,36 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC sédiment, eau de mer (ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7)
Valeur seuil : 1,136 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC station d'épuration (STP) (ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7)
Valeur seuil : 85 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains

Contact de courte durée (niveau 2: < 30 min) : gants de protection à usage unique de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,1 mm.

Contact de longue durée (niveau 6: < 480 min) : gants de protection de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,7 mm.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XR F-6 NDT / XR F-1.5 NDT Concentré de fixateur
Révision : 30.01.2020
Date d'édition : 30.01.2020

Version (Révision) : 3.0.1 (3.0.0)

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. enlever les vêtements souillés, imprégnés Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver les vêtements de travail à part. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Assurer une aération suffisante.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : jaune clair

Odeur : Acide acétique

Données de sécurité

Température de fusion/plage de fusion :	(1013 hPa)		Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	ca.	100 °C
Température de décomposition :	(1013 hPa)		Aucune donnée disponible
Point éclair :			non applicable
Température d'ignition :			non applicable
Limite inférieure d'explosivité :			non applicable
Limite supérieure d'explosivité :			non applicable
Pression de la vapeur :	(50 °C)		Aucune donnée disponible
Densité :	(20 °C)		1,2 - 1,4 g/cm ³
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	<	3 %
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		100 Pds %
pH :			4,6 - 5
Temps d'écoulement :	(20 °C)	<	20 s
Seuil olfactif :			Aucune donnée disponible
Teneur en COV maximale (CE) :			5 Pds %
Liquides comburants :			Non applicable.
Propriétés explosives :			Non applicable.
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :			N'a pas d'effet corrosif sur les métaux.

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. Reaction exothermique avec des alcalis.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Reaction exothermique avec des alcalis.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XR F-6 NDT / XR F-1.5 NDT Concentré de fixateur
Révision : 30.01.2020
Date d'édition : 30.01.2020

Version (Révision) : 3.0.1 (3.0.0)

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Pas de données disponibles pour le mélange.

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 (ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : 3310 mg/kg

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 1060 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 (ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Souris
Dose efficace : 5620 mg/l
Paramètre : DL50 (ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 4000 mg/l

Effet irritant et caustique

Pas de données disponibles.

Sensibilisation

Pas de données disponibles.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucune information disponible.

11.5 Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP].

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7)
Espèce : Leuciscus idus (aunée dorée)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XR F-6 NDT / XR F-1.5 NDT Concentré de fixateur
Révision : 30.01.2020
Date d'édition : 30.01.2020

Version (Révision) : 3.0.1 (3.0.0)

Dose efficace : 400 - 500 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Paramètre : CL50 (ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7)
Espèce : Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 75 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Paramètre : CL50 (ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7)
Espèce : Tête de boule
Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 79 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : EC50 (ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 95 mg/l
Temps d'exposition : 24 h

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : EC0 (ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 65 mg/l
Temps d'exposition : 85 h

Toxicité bactérielle

Paramètre : EC0 (ACIDE ACÉTIQUE ; N°CAS : 64-19-7)
Espèce : Pseudomonas putida
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle
Dose efficace : 2850 mg/l
Temps d'exposition : 16 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Pas de données disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Distribution connue ou prévue sur les compartiments environnementaux

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Adsorption/Désorption

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XR F-6 NDT / XR F-1.5 NDT Concentré de fixateur
Révision : 30.01.2020
Date d'édition : 30.01.2020

Version (Révision) : 3.0.1 (3.0.0)

Concentré/quantités plus importantes: 09 01 04* bains des fixation.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Aucune

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 03. Composants dangereux

16.2 Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Commission European

CED = Catalogue Européen des déchets

CEN = Comité européen de normalisation

CL50 = Concentration léthale médiane

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

CMR = Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction

CO₂ = Dioxyde de carbone

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : XR F-6 NDT / XR F-1.5 NDT Concentré de fixateur
Révision : 30.01.2020
Date d'édition : 30.01.2020

Version (Révision) : 3.0.1 (3.0.0)

COV = Composés organiques volatils
CPSE = Concentration prédite sans effet (PNEC)
DL50 = Dose létale médiane
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
EC50 = Concentration efficace médiane ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
IATA = Association international du transport aérien
ICAO-TI = L'Organisation de l'aviation civile international - instruction technique
IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe/Log Pow = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
Mention EUH = Mention de danger spécifique CLP
Mention H = Mention de danger SGH
NE = Norme Européenne
NOEC/NOEL = Concentration/Dose sans effet observable
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ONU = Nations Unies
PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques
PNEC = Concentration sans effet prévue (CPSE)
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH/GHS = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
STOT-RE/TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
STOT-SE/TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TLV/STEL = La valeur limite de courte durée (VLCT)
TLV/TWA = Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)
UE = Union Européenne
vPvB/tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.